



Fiche de formation N° 30

Adoption

LE SUIVI ET LES SERVICES POST-ADOPTION ¹

Il est généralement accepté que le suivi post-adoption est une mesure nécessaire pour qu'une adoption internationale réussisse. Les Etats d'origine y attachent une grande importance et exigent souvent des pays d'accueil qu'ils assurent ce service. Si les Etats ont de telles exigences pour les adoptions internationales, on peut raisonnablement considérer qu'il devrait en être de même pour les adoptions domestiques. En effet, les risques de dysfonctionnement et d'échec existent également dans ce contexte.

Un soutien professionnel

Les premiers moments de la vie commune peuvent nécessiter *un soutien professionnel*, dans l'intérêt de l'enfant, comme appui aux parents adoptifs et à titre de respect pour les parents d'origine. *Un contrôle du placement en vue d'adoption* peut être utile voire nécessaire jusqu'à la finalisation juridique de l'adoption, moment où les adoptants deviennent officiellement et définitivement parents. La vérification de la création effective et d'un lien de type parents - enfant suffisamment harmonieux permet en outre au juge chargé de statuer sur l'adoption de prendre sa décision en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant. Par ailleurs, si ce lien ne se crée pas, un déplacement précoce de l'enfant vers une autre famille s'est en pratique fréquemment révélé positif pour l'enfant.

Après la finalisation juridique de l'adoption, la situation est toute autre puisque les adoptants sont désormais reconnus comme les parents de l'enfant. Dans l'intérêt de toute la famille adoptive, et en particulier de l'enfant qui est alors en besoin de stabilité émotionnelle et d'intégration, il conviendrait qu'autorités et organismes s'abstiennent en principe de toute intervention dans la famille. *La famille adoptive devient une famille comme les autres*, en ce sens qu'elle doit

bénéficier de la même protection et des mêmes offres de soutien que n'importe quelle famille, sans être soupçonnée plus qu'une autre de dysfonctionnements.

Un soutien spécifique, idéalement accessible sur demande

Cette famille reste toutefois différente puisqu'elle doit composer avec le fait que l'adopté « vient d'ailleurs », chargé d'un parcours de ruptures et d'abandons antérieur à son entrée dans la famille adoptive. L'adopté le rappellera d'ailleurs lui-même si cette réalité venait à être niée. En raison de cette configuration familiale particulière, la famille adoptive peut avoir besoin d'*un soutien spécifique*, idéalement *accessible à la demande*. Ces services peuvent être fournis par des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales ou des associations de parents adoptifs. Des associations de ce genre sont actuellement mises sur pied dans plusieurs pays d'origine, ainsi que des réseaux nationaux et régionaux. Dans cette optique, le soutien devrait être conçu comme un appui, non comme un moyen de contrôle social. Il est *fondamental de fournir ce soutien dès les premiers moments de vie commune* afin de résoudre les petits problèmes lorsqu'ils surviennent, avant qu'ils ne deviennent plus importants.

Le soutien s'apparente essentiellement à une assistance aux parents adoptifs pour les aider à interpréter les comportements et réactions de l'enfant sur la base de sa personnalité, de ses expériences passées et du type d'attachement qu'il a développé jusqu'à ce moment. Sans ce soutien, de nombreux parents interprètent mal ce comportement et le voient comme un manque d'amour, de gratitude ou de volonté de s'intégrer au sein de la famille adoptive. Mais ce genre de conduite reflète plutôt un manque de sécurité de l'enfant et ses tentatives de tester les capacités des adultes à le protéger d'une manière stable et chaleureuse. Très souvent, après avoir été trompé à de nombreuses occasions, l'enfant finit par douter de la permanence du plan de vie qui lui est offert.

La formation des personnels en contact avec les enfants

Pour rendre efficace cette offre de soutien spécifique, plusieurs pays veillent à la *formation du personnel en contact avec les enfants* (enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, médecins...) en soulignant les spécificités de la situation adoptive et la nécessité de proposer des formes de soutien adaptées aux adoptés et à leur famille. Cet appui peut être assuré par des *services post adoption spécialisés*, offerts par les organismes d'adoption agréés et/ou par des

organismes psychosociaux spécialisés. Différents types de services peuvent être développés, de préférence de manière complémentaire : lignes d'appel téléphoniques, consultations individuelles, groupes ou rencontres de familles, d'adoptants ou d'adoptés, information, documentation, conférences, formation, voyages dans le pays d'origine.

Au cours de la préparation à l'adoption ou à tout autre moment du parcours conduisant à l'adoption, les candidats adoptants sont dans plusieurs pays expressément informés de la nécessité, dans certaines situations, d'un soutien post adoptif, et informés des services disponibles.

Outil de prévention d'échecs

Les services post adoptifs constituent le dernier maillon *d'une chaîne de services professionnels et pluridisciplinaires* indispensables pour garantir que le processus global de l'adoption se passe au mieux, pour l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de tous les intéressés. L'existence de cette chaîne de services constitue probablement un des meilleurs outils de prévention des échecs de l'adoption.

SSI/CIR février 2007

¹ Note : Une fiche sera dédiée aux rapports de suivi dans la section consacrée à l'adoption internationale.

Pour plus d'information :

DOLLÉ Cécile et NEUBURGER Robert, « Après l'adoption: comment font les parents », Paris, Desclée de Brouwer, Collection : Top Famille, 2004, 138 pp.

GASPARI-CARRIERE Françoise, « Les enfants de l'abandon; traumatismes et déchirures narcissiques », Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2001, 238 pp.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.

Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.